



Pour devenir pasteur au sein de l'UEPAL

Contact : UEPAL – 1b quai Saint-Thomas – BP 80022 67081 STRASBOURG CEDEX

Direction des Ressources Humaines : Alain Spielewoy - 03 88 25 90 08 / 03 88 25 90 05 – drh@uepal.fr

Service de l'Accompagnement des vocations et de la Formation Initiale des Pasteurs :

Responsable : Bettina Schaller, pasteure, 03 88 25 90 75 - formation-initiale@uepal.fr

Assistante : Karima Manavella, 03 88 25 90 10 – karima.manavella@uepal.fr

Préambule

Pour devenir pasteur au sein de l'UEPAL, il est nécessaire de *poser candidature* à l'entrée en formation initiale des pasteurs (FIP) auprès de la Commission des Ministères (CDM) de l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL). Pour cette candidature, il convient de se tourner **en premier lieu** vers le Service de la Formation initiale des pasteurs, dont le responsable reçoit le candidat et constitue son dossier à l'intention de la CDM.

Les responsabilités de la CDM sont :

- de décider de l'entrée des candidats en formation,
- de suivre et évaluer les stagiaires durant la formation,
- de décider, à l'issue de la formation, de l'attribution du Certificat d'aptitude aux fonctions pastorales (CAFP).

1. L'admission en formation initiale des pasteurs (FIP)

Le candidat est reçu par le Groupe d'Examen des candidatures (GEC) – la CDM en formation restreinte de 4 membres. La CDM se réunit ensuite *en formation plénière* pour se prononcer, vérifie que les conditions d'admission sont satisfaites, prenant en compte :

- l'élément recommandé *avant l'entrée* en formation,
- les éléments prérequis *avant l'entrée* en formation,
- les éléments devant être obligatoirement acquis *à l'issue* de la formation.

1. 1. Un élément recommandé avant l'entrée en formation

Il est recommandé d'avoir effectué deux expériences différentes de remplacement de pasteur durant l'été dans les cinq dernières années, dont une dans l'UEPAL.

1. 2. Des éléments prérequis à l'entrée en formation

- Être titulaire du Master 2 de Théologie « Théologie protestante : Textes de référence, doctrine et pratiques » de la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg ou équivalent.

NB : les candidats devront avoir, en Master 1 de la Faculté de Théologie de Strasbourg, validé les éléments de Théologie pratique.

- Avoir effectué un stage d'observation de 3 semaines auprès d'un pasteur de l'UEPAL. Avoir des connaissances linguistiques en anglais et en allemand, de niveau B2 pour l'une des langues, de niveau A2 pour l'autre.
- Avoir engagé la formation en vue de l'agrément pour l'enseignement religieux.
- Avoir engagé la formation en vue de l'obtention du permis de conduire B.

NB : les candidats sont toutefois encouragés à obtenir l'agrément pour l'enseignement religieux et le permis de conduire avant l'entrée en formation initiale de manière à alléger le parcours.

1. 3. Les éléments obligatoirement acquis à l'issue de la formation

- Etre titulaire du permis de conduire (dont le processus d'apprentissage se fera de préférence durant le stage accompagné),
- Etre titulaire du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur - BAFA (le cas échéant, avoir au moins effectué le 1^{er} stage de base),
- Avoir obtenu l'agrément à l'enseignement religieux dans l'établissement scolaire.

2. Le Service de la Formation Initiale des Pasteurs

Sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines, le responsable du Service de la FIP :

- organise les sessions de formation (en internat),
- veille au bon déroulement et à la pertinence de la formation pour chaque vicaire,
- assure l'accompagnement du vicaire durant les trois années,
- assure l'accompagnement et la formation des pasteurs maîtres de stage,
- édite un manuel à l'intention du vicaire et du maître de stage.

3. Les étapes de la formation initiale des pasteurs

La formation, en alternance, comporte une activité de terrain et des sessions de formation réunissant l'ensemble des promotions. Elle se déroule sur trois années, se compose de trois étapes. Si une situation particulière le justifie, la CDM peut être amenée à personnaliser le cursus. Durant le temps de formation, la personne est « vicaire ».

2. 1. Le stage accompagné par un maître de stage : sept. – mars (18 mois - FIP 1 & FIP 2)

Le stage accompagné débute au 1^{er} septembre (FIP 1).

Après 6 mois de stage, (en février), le responsable du Service FIP, en dialogue avec la Commission des Ministères, vérifie le bon fonctionnement du stage accompagné. En cas de difficulté, une réaffectation du vicaire auprès d'un autre maître de stage est envisageable.

Au cours du **10^e mois** (en juin), la Commission des Ministères dresse un **bilan de mi-parcours**, en dialogue avec le responsable du Service FIP, le maître de stage, le conseil presbytéral et le vicaire. En cas de difficulté majeure, ce bilan peut conclure à un arrêt de la formation. La CDM peut décider de recevoir le vicaire si nécessaire. Cette évaluation de mi-parcours est l'occasion, pour le responsable du service FIP, d'initier le projet de la 2^e étape.

Au 1^{er} du mois de septembre suivant débute l'année FIP 2, le stage accompagné se poursuivant pendant encore 7 mois.

Après ces **18 mois** de stage accompagné (en mars), la Commission des Ministères reçoit le vicaire et procède à **l'évaluation globale du stage accompagné**. Elle décide soit du passage à

la prochaine étape, soit du prolongement du stage accompagné, soit d'un arrêt définitif de la formation.

2. 2. Les stages complémentaires : avril-juillet (FIP 1&2)

Les stages complémentaires sont des stages hors paroisse. Ils sont au nombre de trois :

- Un stage « en milieu spécialisé » de 3 mois, à l'initiative du vicaire, pour acquérir une compétence particulière par la découverte d'un domaine spécifique (aumôneries, documentation, communication, rédaction, diaconie...).
- Deux stages relatifs à l'évangélisation et à la spiritualité, en immersion, dans des lieux définis par le Responsable de la FIP et faisant l'objet d'une session de retours d'expérience.

2. 3. Le stage en autonomie : sept – août (FIP 3)

Ce stage en autonomie (FIP 3) a pour objectif de vérifier la capacité du vicaire à assumer l'ensemble des fonctions pastorales en autonomie, à gérer son emploi du temps, à s'intégrer dans le travail pastoral collégial, à s'inscrire dans le cadre institutionnel.

Après **9 mois de stage** (en mai), la Commission des Ministères reçoit le vicaire et procède à **l'évaluation finale de la formation initiale**. A l'issue de cette évaluation, elle attribue ou non le Certificat d'Aptitude aux Fonctions Pastorales.

En résumé :

1 ^{ère} année de FIP (FIP 1) 1 ^{er} sept – 31 août	2 ^{ème} année de FIP (FIP 2)			3 ^{ème} année de FIP (FIP 3) 1 ^{er} sept – 31 juillet	
	1 ^{er} sept – 31 mars	1 ^{er} avril – 31 juillet	Août		
↓	↓	↓	↓	↓	
ETAPE 1 Stage accompagné par un maître de stage <i>(bilan mi-parcours en juin)</i>	Evalua tion (mars)	ETAPE 2 Stages complémentaires	CHANGEMENT DE POSTE	ETAPE 3 Stage en autonomie	EVALUA TION FINALE (mai)
Logement personnel du vicaire			Logement du vicaire au presbytère		

L'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions pastorales *ne vaut pas* embauche au sein de l'UEPAL. Le CAFPA valide la formation initiale et permet *ensuite* au vicaire de *poser sa candidature à l'embauche* auprès de l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine.

4. Les sessions de formation

Le vicaire est tenu de participer aux sessions de formation. Les thèmes ont été décidés par l'Assemblée de l'UEPAL en 2018. Elles se concentrent sur les deux premières années. La 3^e année (en autonomie paroissiale) fait l'objet d'un accompagnement spécifique.

	Thèmes	Détails
1	Le culte dans tous ses états	Les traditions liturgiques, les casuels, les cultes « autrement », musique et chant, homilétique.
2	La Bible au fil des générations	Travailler avec les différentes traductions. Etudier, faire résonner, raconter, mettre en scène, la Bible. Animation biblique à tous âges.
3	Herméneutique - Pasteur interprète	Savoir fonder et formuler un point de vue sur un sujet théologique et des sujets de débats contemporains. En cadre interreligieux et œcuménique.
4	Ecoute et accompagnement	FPEC – Entretiens pastoraux – les enjeux anthropologiques personnels dans le travail d'écoute.
5	Vivre ensemble l'Eglise	Ecclésiologies luthéro-réformée, autorité et gouvernance. Approche systémique de l'Eglise. Dynamique de groupe. Gestion de conflit.
6	L'exercice du ministère-Déontologie	Déontologie professionnelle à l'interne et à l'externe. Le rapport à l'Etat, laïcité, droit local. L'APAL.
7	L'Évangile « chez soi »	Eglise de témoins. Catéchèse (adultes, ados, enfants). Fresh expressions.
8	Administration et finances	Foi et argent. Savoir analyser une situation financière. L'administration d'une paroisse. L'ESP et les trésoriers.
9	Communiquer	Communication orale (parler en public, poser sa voix, attitude) et écrite. Communication d'événements. Les réseaux sociaux.
10	Évangélisation	Période en immersion. Implantation d'Eglise ou lieux de foi. Outils d'évangélisation, Eléments de management et de conduite de projets.
11	Stage complémentaire	A définir en concertation vicaire – CDM.
12	Vie spirituelle et psychologie	Période en immersion dans un lieu de vie spirituelle communautaire. Distinguer le psychologique et le spirituel. Accompagner spirituellement.

Conditions matérielles

Pendant les trois années de formation, le vicaire est salarié et rémunéré par le Service des Cultes de la Préfecture du Bas-Rhin. Il bénéficie à ce titre d'une couverture sociale. Une aide au logement (CAF et/ou UEPAL) permet de couvrir une large part sinon la totalité du loyer des deux premières années. Les frais de formation des sessions sont pris en charge par le Service de la formation initiale des pasteurs.